

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DU CANADA
(à l'exclusion du Québec)

Pour étudier au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR), vous devez répondre aux exigences spécifiques relatives au programme de formation visé telles que mentionnées ci-après.

| | |
|---|---|
| <p>Coûts</p> | <p>Frais à payer en totalité avant la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de scolarité : 2 000 \$ (montant exact à confirmer) ▪ Frais de matériel scolaire : 119,80 \$ <p>Autres frais à prévoir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 \$ environ pour l'achat de deux pantalons noirs ou bleu marine et deux chemises bleu pâle achetés dans le magasin de votre choix ▪ 100 \$ environ pour l'achat de chaussures de sécurité dans le magasin de votre choix ▪ 85 \$ environ pour les frais de permis d'apprenti classe 1 (SAAQ) ▪ 16 \$ environ pour les frais de permis de la classe 1 (SAAQ) ▪ 55 \$ environ pour faire remplir par un médecin le rapport médical exigé par la SAAQ pour l'obtention de l'apprenti classe 1 <p>Pour l'élève qui décide de faire de la longue distance pendant son stage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir environ 150 \$ par semaine pour les frais de subsistance |
| <p>Capsules d'information en ligne</p> | <p>Avant de procéder à votre inscription, les personnes intéressées à suivre le programme <i>Transport par camion</i> doivent visionner les capsules d'information en ligne accessibles en cliquant sur ce lien : capsules d'information.</p> |
| <p>Personne à contacter</p> | <p>Pour toute question relative au programme ou à l'admission, écrivez-nous à cftradmission@cssrdn.gouv.qc.ca.</p> |
| <p>Preuve de scolarité</p> | <p>Répondre aux exigences du ministère de l'Éducation du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir réussi des études équivalentes hors du Canada et fournir les documents scolaires originaux (diplômes et relevés de notes). <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec |

| | |
|--|---|
| Société de l'assurance automobile du Québec | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cas échéant, faire reconnaître son permis de conduite automobile (classe 5) par la SAAQ - https://saaq.gouv.qc.ca/permis-conduire/permis-canadien-etranger. ▪ Répondre aux exigences de la SAAQ pour l'obtention d'un permis de classe 1 (véhicules lourds) - https://saaq.gouv.qc.ca/permis-conduire/obtenir-permis/vehicule-lourd/ensemble-vehicules-routiers-classe-1. |
| Langue d'enseignement | Faire preuve de la compréhension de la langue d'enseignement. |
| Documents ORIGINAUX à fournir | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire d'admission rempli sur le site admissionfp.com, imprimé, daté et signé ▪ Certificat de naissance de la province ▪ Dossier scolaire ▪ Dossier de conduite de la SAAQ (daté de 30 jours maximum lors du dépôt) ▪ Permis de conduire du Québec ▪ Décision médicale après le traitement par la SAAQ du rapport sur l'état de santé (datée de 6 mois maximum lors du dépôt) ▪ Carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) ▪ Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente, si né hors Canada ▪ 2 formulaires d'autorisation de divulgation d'information (SAAQ et CFTR) |

Ce document est un résumé des dispositions à prévoir et ne constitue pas un texte définitif.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la source d'information suivante :

[Programme Transport par camion du CFTR](#)